

N°DEC-2024-56

DÉCISION DU MAIRE

CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET TEMPORAIRE
ENTRE LA SEMABO ET LA COMMUNE POUR DES LOCAUX SITUÉS 3-7 RUE PAUL
VAILLANT-COUTURIER À BONNEUIL-SUR-MARNE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de convention d'occupation précaire et temporaire entre la Société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de Bonneuil-sur-Marne (SEMABO) et la commune de Bonneuil-sur-Marne pour un ensemble immobilier situé 3/7 rue Paul Vaillant-Couturier à BONNEUIL-SUR-MARNE ;

CONSIDÉRANT que ce projet de convention précaire, telle que définie à l'article L 145-5-1 du code de commerce, est consentie temporairement dans le cadre de la réalisation d'une opération répondant aux objectifs de la ZAC CENTRE ANCIEN MULTISITES DE BONNEUIL-SUR-MARNE ;

CONSIDÉRANT que la destination des biens est limitée à accueillir des services publics de la ville de Bonneuil-sur-Marne ;

D É C I D E

Article 1^{er} : La convention d'occupation précaire à passer pour ce faire entre la Société d'économie mixte pour l'aménagement de la ville de BONNEUIL-SUR-MARNE (SEMABO) et la commune de BONNEUIL-SUR-MARNE pour un ensemble immobilier situé 3-7 rue Paul Vaillant-Couturier à BONNEUIL-SUR-MARNE, est approuvée.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à la signer avec le président de la SEMABO ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 9 avril 2024.

La Première Adjointe au Maire,



Virginie DOUET

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le **12 AVR. 2024**
Et de sa publication le **12 AVR. 2024**

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS